



Contrat de location non signé, départ sans préavis possible?

Par **awakina**, le **19/10/2011** à **19:10**

Bonjour,rrnrnJe suis étudiante à l'université et j'ai actuellement un problème de logement que je dois résoudre au plus vite. L'année dernière je louais une chambre (10m²) au rez de chaussé de la maison de mes propriétaires. L'année dernière mon "colocataire" (un étudiant qui louait indépendamment la chambre d'à coté) et moi-même avons eu quelques problèmes avec nos propriétaires qui nous faisaient sans cesse des reproches et qui se permettaient de "ranger" nos placards de cuisine (mise a notre disposition également au sous-sol) dans laquelle ils leur arrivaient même de cuisiner. De plus, sans que cela n'ai été clairement dit, nous n'étions pas les bienvenus le weekend et durant les vacances alors que nous louions à l'année. Nous ne nous sentions donc pas chez nous! Malgré tout, en fin d'année, pour des raisons financières et pratiques nous avons décidé de garder nos chambres. Je me suis donc réinstallée il y a une vingtaine de jours. Étant en couple, je ne suis pas tous les jours chez "moi" et n'est pas signée le nouveau contrat de location pour cette année (les propriétaires n'étaient pas là lors de mon emménagement). Lorsque je suis arrivée quelques jours plus tard avec mon copain qui devait rester pour la nuit, j'ai eu la mauvaise surprise de découvrir que le portail était bloqué par des parpaings (il était 20h >> je finissais les cours à 19h30 je ne pouvais donc évidemment pas rentrer plus tôt! Mais ce fut trop tard à leur gout! Nous avons donc du escalader le mur). Une fois arrivée, une bonne heure de travail, diner puis vers 23h une douche pour finir la journée, une fois en pyjama et prêts à se coucher le propriétaire débarque en hurlant parce que "il est scandaleux de discuter et de prendre sa douche à une heure pareil" et que si dans 10 minutes mon compagnon (présent de plein droit me semble t-il) n'avait pas quitté les lieux il appellerait les "flics" car il loue pour "2" et non pour "3". (c'est la toute première fois en plus d'un an qu'il venait). Sur les nerfs, j'ai pris mes affaires et nous sommes rentrés "définitivement" chez mon copain. Inutile de dire que nous étions loin de faire la fête, nous étions 3, j'ai fini les cours tard et donc travaillé tard (est-ce une faute?). Sachant

donc qu'aucun contrat de location n'a été signé, et qu'aucun loyer n'a encore été versé, puis-je partir sans préavis? (en réglant néanmoins la somme que je leur dois pour ce mois-ci bien sure!)nrnrnMerci de me donner quelques conseils, je ne sais vraiment pas quoi faire, la situation est en standby depuis 1 semaine et j'angoisse à l'idée de ce qui va se passer.

Par **mimi493**, le **20/10/2011** à **01:45**

Puisque c'était une location meublée à l'année (et non un bail de 9 mois, sauf erreur de ma part), il s'est reconduit automatiquement pour un an supplémentaire, nul besoin d'en signer un autre.